

Le 13 novembre 2012

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 13 novembre 2012 à 19 h 30.

**PRÉSENTS**

Madame Manon Trudel, mairesse

Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Madame Marlène Lapointe, conseillère  
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller  
Madame Valerie Kirkman, conseillère

**ABSENT**

Monsieur Yves Charlebois, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

2012-11-158 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Madame Valerie Kirkman  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2012  
à 19 h 34.

ADOPTÉE

2. **MOT DE LA MAIRESSE**

2012-11-159 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

ORDRE DU JOUR– AGENDA Séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2012		
Item		
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	OPENING OF THE SESSION
2	MOT DE LA MAIRESSE	WORD FROM THE MAYOR
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	APPROVAL OF THE AGENDA
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	ADOPTION OF MINUTES
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTION PERIOD OF ITEMS THAT ARE NOT ON THE AGENDA
6	AFFAIRES DU CONSEIL	COUNCIL'S AFFAIRS
6.1	Demande à l'AMT - Mesures assurant à court terme la sécurité des usagers et l'accès aux gares de l'Île-Perrot	Request to the AMT - Measures ensuring at short term the users safety and the access to Île-Perrot train stations

Le 13 novembre 2012

7	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
7.1	<b>GREFFE</b>	<b>SECRETARIAL AFFAIRS</b>
7.1.1	<i>Adoption du Règlement numéro 620, intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil</i>	<i>Adoption of By-Law No. 620, entitled Code of Ethics and Conduct for employees of the Municipality of Terrasse-Vaudreuil</i>
7.1.2	<i>Avis de motion – Règlement numéro 621 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2013</i>	<i>Notice of Motion - By-Law No. 621 declaring the assessment of tax rates and pricing of municipal services for the fiscal year 2013</i>
7.1.3	<i>Avis de motion – Règlement numéro 622 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services et activités de la municipalité</i>	<i>Notice of Motion - By-Law No. 622 imposing a rate and management criteria for funding, administration and control of certain goods, services and activities of the municipality</i>
7.1.4	<i>Avis de motion – Règlement numéro 623 encadrant l'usage de la carte de citoyen</i>	<i>Notice of Motion - By-Law No. 623 governing the use of the Citizen Card</i>
7.2	<b>TRÉSORERIE</b>	<b>TREASURER'S AFFAIRS</b>
7.2.1	<i>Comptes à payer et déjà payés au 31 octobre 2012</i>	<i>Accounts payable and already paid on October 31<sup>st</sup>, 2012</i>
7.2.2	<i>Dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier d'un état de revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2012 et de deux états comparatifs l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice financier et ceux prévus par le budget et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date du dépôt et celles prévues par le budget, conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec</i>	<i>Deposit by the Director General and Secretary-Treasurer of a income and expenses statement of the municipality as of October 31<sup>st</sup>, 2012 and a two comparative statements on the income it expects to collect during the fiscal year and those provided by budget &amp; other expenses relating to the filing and those provided by the budget, in accordance with section 176.4 of the Municipal Code of Quebec</i>
7.2.3	<i>Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité</i>	<i>Deposit of the Mayor Report concerning the financial situation of the municipality</i>
7.2.4	<i>Appropriation du surplus accumulé pour fin de transferts budgétaires - Annexe A</i>	<i>Appropriation of accumulated surplus for fiscal transfers - Appendix A</i>
7.3	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>HUMAN RESOURCE</b>
8	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>PUBLIC SECURITY</b>
8.1	<i>Dépôt des rapports des activités du service de sécurité incendie</i>	<i>Deposit of the Activity report for Fire Department</i>
9	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>	<b>PUBLIC WORKS, WATER SUPPLY AND SEWER</b>
9.1	<i>Dépôt des rapports des activités du service des travaux publics</i>	<i>Deposit of the Activity report for the Public Works Department</i>
9.2	<i>Adjudication de contrat / Déneigement du passage piétonnier sur la 3e Avenue</i>	<i>Contract Award / Snow removal of the walkway on 3rd Avenue</i>
9.3	<i>Adjudication de contrat / Appel d'offres / Nettoyage et inspection télévisée de conduite(s) du réseau d'égout sanitaire</i>	<i>Contract Award / Invitation to Tender / Cleaning and televised inspection of sanitary sewer system pipe (s)</i>

Le 13 novembre 2012

9.4	<i>Offre de services de la firme Exp</i>	<i>Proposal of the firm Exp</i>
9.5	<i>Adjudication de contrat / Appel d'offres / Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville</i>	<i>Contract Award / Invitation to Tender / City Hall roof repairs</i>
10	<b>URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>URBAN PLANNING, INSPECTIONS AND PERMITS AND ENVIRONMENT</b>
10.1	<i>Dépôt des rapports des activités du service des permis et des inspections</i>	<i>Deposit of Inspection and permits services report</i>
10.2	<i>Dérogation mineure</i>	<i>Minor Derogation</i>
11	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>	<b>RECREATION, CULTURE AND SOCIAL AFFAIRS</b>
11.1	<i>Dépôt du rapport des activités de la bibliothèque</i>	<i>Deposit of Library report</i>
12	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>QUESTION PERIOD ON SUBJECTS ON THE AGENDA</b>
13	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>CLOSING OF THE SITTING</b>

ADOPTÉE

2012-11-160 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012**

*Il est PROPOSÉ par Monsieur Michel Bourdeau et RÉSOLU*

*D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 sans modification.*

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2012-11-161 6.1 **DEMANDE À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT – MESURES ASSURANT À COURT TERME LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET L'ACCÈS AUX GARES DE L'ÎLE-PERROT**

*CONSIDÉRANT QUE l'AMT mène présentement une étude de relocalisation et de l'aménagement de la gare Ile-Perrot;*

*CONSIDÉRANT QUE l'AMT juge qu'il est primordial d'aller de l'avant rapidement dans ce dossier puisque d'importants et sérieux enjeux de sécurité sont présents depuis trop longtemps à la gare Ile-Perrot;*

*CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalité de l'Ile-Perrot souhaitent que les usagers des gares sur l'Ile-Perrot bénéficient d'accès sécuritaires à leur gare et que des solutions doivent être apportées rapidement aux usagers de la gare de l'Ile-Perrot;*

*CONSIDÉRANT QUE les gares actuelles de Dorion et de Pincourt/Terrasse-Vaudreuil n'offrent aucune possibilité d'augmenter leur capacité de stationnement;*

Le 13 novembre 2012

*CONSIDÉRANT LE FAIT QUE les citoyens de Terrasse-Vaudreuil peuvent marcher dans leur municipalité (sur le côté nord des voies ferrées) de façon sécuritaire à la gare de Pincourt/Terrasse-Vaudreuil;*

*CONSIDÉRANT QUE le CIT de la Presqu'Île prévoit une augmentation importante de la desserte par autobus dans les années à venir et qu'il devient important de pouvoir compter sur un site qui pourra accueillir comme il se doit cette nouvelle clientèle;*

*CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalité de l'Ile-Perrot souhaitent qu'une nouvelle gare intermodale soit aménagée à l'est du boulevard Don Quichotte sur l'Ile-Perrot offrant de meilleurs services aux usagers;*

*CONSIDÉRANT QUE ce choix est aussi clairement identifié au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;*

*CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la gare intermodale a aussi été clairement exprimé aux représentants du MTQ dans le cadre des discussions entourant le parachèvement de l'autoroute 20;*

*CONSIDÉRANT QUE l'étude effectuée par le CIMA pour l'AMT, projet numéro M01706F datée du 29 juin 2012, permettant d'inclure l'ensemble des mesures réalisables pour offrir le meilleur site possible dans une perspective de développement durable des transports collectifs sur l'Ile-Perrot, incluant d'éventuelles expropriations ou autres mesures;*

*CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1 de cette étude stipule « En 2001, une étude réalisée par CIMA+ avait pour objectif la consolidation des deux gares présentes sur l'Ile-Perrot, soient les gares Pincourt/Terrasse-Vaudreuil et Ile-Perrot. Plusieurs sites pouvant accueillir la gare unique avaient été analysés. Or, depuis l'étude de 2001, la gare Pincourt/Terrasse-Vaudreuil a été aménagée de façon permanente. Il est maintenant envisagé de conserver la gare Pincourt/Terrasse-Vaudreuil dans un rôle de desserte locale et d'aménager la gare Ile-Perrot de façon permanente pour qu'elle puisse jouer un rôle principal ».*

*Il est PROPOSÉ par Madame Penny Boulianne  
et RÉSOLU*

*D'APPUYER la position de l'AMT quant aux correctifs nécessaires pour assurer la sécurité des usagers en particulier à la gare Ile-Perrot dans le meilleur délai possible tout en planifiant l'aménagement d'une nouvelle gare intermodale et en conservant les services de l'AMT à la gare de Pincourt/Terrasse-Vaudreuil.*

*QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales et Ministre des Transports Monsieur Sylvain Gaudreault, à la direction de l'Ouest de la Montérégie du MTQ Madame Jocelyne Béland, au député de Vaudreuil Monsieur Yvon Marcoux, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au CIT de la Presqu'Île ainsi qu'aux villes de Pincourt, Ile-Perrot et Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot.*

*ADOPTÉE*

2012-11-162

**7.1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 620 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

*CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 9 novembre 2012, une dispense de lecture est demandée.*

Le 13 novembre 2012

Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 620 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Terrasse-  
Vaudreuil ».

ADOPTÉE

**7.1.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES  
TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES  
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Michel Bourdeau,  
conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un  
règlement numéro 621 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification  
des services municipaux pour l'année financière 2013 sera proposé pour adoption.

**7.1.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE  
TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE  
FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE  
CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Michel Bourdeau,  
conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un  
règlement numéro 622 amendant le règlement numéro 618 imposant un mode de  
tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le  
contrôle de certains biens, services et activités de la municipalité sera proposé pour  
adoption.

**7.1.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DE LA  
CARTE DE CITOYEN**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Michel Bourdeau,  
conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un  
règlement numéro 623 abrogeant le règlement numéro 561 encadrant l'usage de la  
carte de citoyen sera proposé pour adoption.

2012-11-163

**7.2.1 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2012**

Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés  
au 31 octobre 2012 pour un montant de 489,302.08 \$

D'APPROUVER les comptes à payer  
au 31 octobre 2012 pour un montant de 68,315.31 \$

CHÈQUE ANNULÉ 2,570.28 \$

POUR UN TOTAL DE 555,047.11 \$

Le 13 novembre 2012

*Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2012 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.*

---

Ron Kelley  
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

**7.2.2 DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2012 ET DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS L'UN PORTANT SUR LES REVENUS QU'IL PRÉVOIT PERCEVOIR DURANT L'EXERCICE FINANCIER ET CEUX PRÉVUS PAR LE BUDGET ET L'AUTRE PORTANT SUR LES DÉPENSES EFFECTUÉES À LA DATE DU DÉPÔT ET CELLES PRÉVUES PAR LE BUDGET, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

*Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil un état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2012 et de deux états comparatifs l'un portant sur les revenus qu'elle prévoit percevoir durant l'exercice financier et ceux prévus par le budget et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date du dépôt et celles prévues par le budget, conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec.*

**7.2.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

*Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux archives de la municipalité le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité dont une copie sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité le tout conformément à la loi.*

*Ce dépôt se fait conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, madame Manon Trudel, mairesse, et fait rapport sur la situation financière de la municipalité.*

*Le rapport traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier 2012, des orientations générales du budget 2013, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ indiquant pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.*

*Elle mentionne également les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.*

2012-11-164 **7.2.4 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE A**

*Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU*

Le 13 novembre 2012

D'ATTRIBUER une partie du surplus accumulé de son fonds général soit un montant de 84,098.40 \$ pour fin de transferts budgétaires tel que décrit à l'Annexe « A » annexée au présent procès-verbal sous le libellé Annexe « A » qui en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

### 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service de sécurité incendie.

### 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

### 2012-11-165 9.2 ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT DU PASSAGE PIÉTONNIER SUR LA 3<sup>E</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT l'obtention d'une soumission pour le déneigement du passage piétonnier sur la 3<sup>e</sup> Avenue pour la période du 23 octobre 2012 au 8 avril 2013;

Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de déneigement du passage piétonnier sur la 3<sup>e</sup> Avenue à la compagnie Déneigement Terrasse-Vaudreuil au coût de 45 \$ pour chaque nettoyage. Ce prix exclu l'épandage de sel, de sable ou de gravier.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de déneigement entre la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la compagnie Déneigement Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

### 2012-11-166 9.3 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITE(S) D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres par voie d'invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduite(s) d'une partie du réseau d'égout sanitaire existant, sur le boulevard de l'Église entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 7<sup>e</sup> Avenue et sur la 7<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard de l'Église et le 4<sup>e</sup> Boulevard, deux (2) soumissions ont été obtenues :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
National Vacuum Services égout-aqueduc	2,987.28 \$
Dassyloi	3,564.00 \$

Il est PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

Le 13 novembre 2012

D'OCTROYER le contrat de nettoyage et inspection télévisée de conduite(s) d'égout sanitaire à National Vacuum Services égout-aqueduc, 2425 Michelin, Laval (Québec), H7L 5B9 au montant de 2,987.28 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2012-11-167 9.4 **OFFRE DE SERVICES - LES SERVICES EXP INC.**

Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU

DE MANDATER Les Services exp inc. pour l'évaluation de l'état d'une partie du réseau d'égout sanitaire existant sur le boulevard de l'Église entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 7<sup>e</sup> Avenue et sur la 7<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard de l'Église et le 4<sup>e</sup> Boulevard.

D'ACCEPTER les termes de l'offre de services datée du 6 novembre 2012 par Les Services exp inc. proposant une rémunération à taux horaire selon les heures réellement réalisées aux taux indiqués pour la réalisation de ce mandat, N/Réf. : MTVM-00017223.

ADOPTÉE

2012-11-168 9.5 **ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville, deux (2) soumissions ont été obtenues :

Soumissionnaire	Montant total
Toitures Poirier et Fils inc.	10,761.66 \$
Toiture Westars (9259-1080 Québec inc.)	12,417.30 \$

Il est PROPOSÉ par Madame Marlène Lapointe  
et RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville à Toitures Poirier et Fils inc., 1041, route Harwood, Local 3, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2 au montant estimé de 10,761.66 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de roulement et remboursée sur une période de 10 ans et ce, à compter de 2013.

ADOPTÉE

10.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

2012-11-169 10.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-003 / 1<sup>ER</sup> BOULEVARD / LOT NUMÉRO 2 330 398 / ZONE Ra-8**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot numéro 2 330 398 du cadastre du Québec, situé sur le 1<sup>er</sup> Boulevard à Terrasse-

Le 13 novembre 2012

Vaudreuil appartenant à monsieur Sébastien Pilote représenté par M<sup>e</sup> Chantal Joanis, notaire et procureur autorisé sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à réduire le frontage minimal exigé à 17,76 mètres sur le lot 2 330 398 en dérogation à la dimension du frontage du terrain prescrite au Règlement de zonage numéro 572 qui exige à son Annexe « C » Grille des usages et des normes un frontage minimal de 19,8 mètres à cette zone;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 26 octobre 2012 aux deux endroits désignés par le conseil municipal;

La mairesse demande si des personnes veulent se faire entendre dans la salle.

Il est PROPOSÉ par Madame Valerie Kirkman  
et RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de réduire le frontage minimal exigé sur le lot numéro 2 330 398 situé en zone Ra-8, de 19,8 mètres à 17,76 mètres tel que décrit aux plans signés par monsieur Benoit Rolland, Arpenteur-Géomètre, matricule 1914 de la firme « Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres » en date du 6 août 2012 :

- Plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec, numéro de dossier R19471-1-4, minute 11752 montrant le remplacement du lot 2 330 398, du cadastre du Québec, soit les lots projetés 5 118 731 et 5 118 732; et
- Plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec, numéro de dossier R19471-1-5, minute 11753, montrant le regroupement des lots 1 574 900 et 5 118 732, du cadastre du Québec, soit le lot projeté 5 114 419.

ADOPTÉE

#### **11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

#### **2012-11-170 13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2012**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Michel Bourdeau  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2012 à 20 h 10.

ADOPTÉE

Manon Trudel, M.Sc.A  
Mairesse

Ron Kelley  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 13 novembre 2012

ANNEXE « A »

Transfert d'une partie du surplus accumulé aux postes budgétaires suivants		
02-110-00-132-00	Rémunération additionnelle	1 672.04 \$
02-110-00-133-00	Allocations de dépenses	503.42 \$
02-110-00-211-00	Régime de retraite – Élus	1 050.00 \$
02-130-00-141-10	Salaire – Employés réguliers	24 127.45 \$
02-130-00-144-00	Congés de maladie	560.00 \$
02-130-00-145-00	Jours de vacance	1 000.00 \$
02-130-00-146-00	Congés fériés et mobiles	600.00 \$
02-130-00-212-00	R.E.E.R. autogéré	2 500.00 \$
02-130-00-222-00	R.R.Q.	1 043.00 \$
02-130-00-232-00	Assurance-Emploi – Employés réguliers	702.00 \$
02-130-00-242-00	Fonds de santé	1 400.00 \$
02-130-00-252-00	C.S.S.T.	457.00 \$
02-130-00-262-00	R.Q.A.P.	185.00 \$
02-130-00-412-00	Services juridiques	15 263.29 \$
02-130-00-413-00	Comptabilité et vérification	15 072.83 \$
02-160-00-414-00	Administration et informatique	6 488.53 \$
02-320-00-516-00	Loc. machineries, outillage et équipement	588.58 \$
02-413-00-516-00	Loc. machineries, outillage et équipement	5 406.93 \$
02-413-00-526-01	Entretien et réparation – Équipements	884.91 \$
02-413-00-621-00	Pierre	1 453.75 \$
02-413-00-642-00	Articles de tuyauterie	987.52 \$
02-415-01-516-00	Loc. machineries, outillage et équipement	1 164.63 \$
02-415-01-642-00	Articles de tuyauterie	987.52 \$
	TOTAL	84 098.40 \$